



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

industrie : personnel

Question écrite n° 14422

Texte de la question

M. Thierry Mariani attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire sur la situation des personnels de l'entreprise France Télécom suite au plan de restructuration et de sauvetage de l'entreprise. En effet, le Gouvernement s'est engagé à accompagner le transfert de ces personnels vers la fonction publique en contrepartie de la participation de France Télécom à l'effort de développement national du réseau des télécommunications. Il le prie donc de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend mettre en oeuvre en faveur de la défense de l'emploi dans l'ensemble du groupe, en particulier celles qui permettraient d'une part de renforcer les garanties statutaires dont jouissent les fonctionnaires et d'autre part d'accorder aux contractuels un ensemble de droits et garanties dans le cadre d'un accord d'entreprise. - Question transmise à Mme la ministre déléguée à l'industrie.

Texte de la réponse

Le Premier ministre vient de nommer Monsieur Bertrand Marechaux, sous-préfet à la tête de la mission « mobilité France Télécom », placée sous l'autorité de Francis Mer. Cette mission devra faciliter l'affectation des fonctionnaires de France Télécom qui, sur la base du volontariat, accepteront de partir vers l'une des trois fonctions publiques, dans le respect des règles fixées par le statut général des fonctionnaires. Ce dispositif vise les seuls agents ayant la qualité de fonctionnaire, aucun plan social n'est prévu. Enfin, il faut rappeler qu'un accord d'entreprise a été signé le 13 février dernier, en vue de la mise en oeuvre de la convention collective de branche pour les salariées de droit privé.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14422

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2003, page 1953

Réponse publiée le : 5 mai 2003, page 3519